

1. Préambule

Mécène et Loire : une nouvelle génération de fondation d'entreprise

Une Fondation d'entreprise est une initiative privée pour l'intérêt général, « à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises... ».

Au cœur du Grand Ouest, le Maine-et-Loire occupe un emplacement géographique stratégique entre Paris et la façade Atlantique. Son développement économique participe activement au dynamisme qui anime les trois régions du Grand ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie).

Consciente de ces richesses, la fondation *Mécène et Loire* a pour objectif de soutenir, par tous moyens matériels, humains, techniques ou financiers, les actions d'intérêt général, innovantes et porteuses d'image pour et sur le territoire du Maine-et-Loire, dans les domaines de la culture, de la solidarité, du sport, du patrimoine, de la science et de l'environnement. Elle intervient en complément des politiques engagées par les diverses parties publiques ou privées impliquées dans les projets identifiés par la Fondation.

Créée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, elle est constituée de plusieurs membres fondateurs et œuvre au soutien de plusieurs porteurs de projets dans des catégories différentes. Le Comité de ses fondateurs réunit 24 représentants des entreprises membres fondateurs, 2 représentants des salariés des membres fondateurs et des personnalités qualifiées mettant au service de la Fondation leur expertise.

La fondation *Mécène et Loire* est une manière subtile pour les entreprises qui la composent de valoriser leur image de marque, une forme distinguée, une manière de se montrer responsable, riche d'initiatives dynamisantes. Elle s'inscrit dans une démarche de qualité non tapageuse et authentique. Les mécènes de notre fondation agissent par désir et par plaisir. Mais le mécénat n'est pas gratuit et ne peut l'être, les entreprises membres fondateurs œuvrent pour mieux s'insérer dans le tissu local et accroître leur notoriété, communiquer avec leurs clients et prospects, donner une dimension sociale et culturelle à leur entreprise, dynamiser leur personnel et susciter une fierté propre, être des entreprises citoyennes et responsables, être porteuse de valeurs humanistes en favorisant les rencontres et les échanges.

La fondation *Mécène et Loire* mène deux types d'actions de mécénat. Chaque année environ 120 000 euros sont accordés à une vingtaine de candidats présentant leurs projets originaux, et, tous les deux ans, une bourse de 45 000 euros accompagne un projet unique sélectionné sur un thème proposé par la fondation.

2. Appel à projets

Vous avez un projet porteur d'image **POUR ET SUR LE TERRITOIRE DU MAINE-ET-LOIRE**, à caractère innovant et/ou original, dans les domaines de la culture, de la solidarité, du sport, du patrimoine, de la science et de l'environnement ; la Fondation d'entreprise Mécène et Loire peut vous aider financièrement. Un appel à projets est lancé une fois par an.

Avant de remplir un dossier de candidature, assurez-vous que votre projet soit éligible au mécénat et qu'il entre dans le champ de compétence de la fondation d'entreprise.

Mécène et Loire ne soutient pas : les charges inhérentes aux fonctions supports (salaire...), les collectes de fonds, soirées de gala, tombolas, ventes au profit d'une cause... les achats d'espaces publicitaires, les investissements immobiliers (sauf restauration du patrimoine).

S'il répond aux critères de la Fondation, le projet sera soumis au Comité des Fondateurs réunissant le collège des fondateurs, le collège des représentants du personnel des fondateurs et le collège des personnalités qualifiées dans les domaines d'intervention de la fondation. Il devra donc être à la fois complet et **accessible** à l'ensemble de ces membres.

Les contreparties demandées à notre soutien sont de 2 sortes :

- assurer une bonne visibilité du soutien de la Fondation Mécène et Loire lors de toute communication sur le projet ;
- proposer des occasions de rencontre privilégiées aux membres fondateurs.

3. Modalités de participation

Limitez la présentation de votre projet à une vingtaine de pages. N'hésitez pas à nous faire part des atouts qui s'attachent selon vous au projet, mais aussi de vos doutes, des difficultés rencontrées... Transmettez-nous des visuels si cela vous semble important. Nous nous engageons à tenir l'ensemble des éléments confidentiels.

Transmettez-nous votre dossier de candidature, selon la trame ci-dessous, **avant le 30 Juin 2010**, par courrier : **Fondation d'entreprise Mécène et Loire – BP 60626 – 49006 ANGERS CEDEX 01.**

DOSSIER DE CANDIDATURE :

1 - PRESENTATION DES PORTEURS DU PROJET

- interlocuteur responsable du suivi du dossier : nom, titre, rôle dans le projet, adresse, téléphone, fax, e-mail,
- structure mettant en place le projet :
 - nom, adresse et téléphone,
 - présentation de l'équipe et de la structure à l'initiative du projet,
 - s'il s'agit d'une association : statuts signés et copie de la déclaration au JO, derniers rapports d'activité, comptes de résultats et bilans des deux dernières années, organigramme, liste des membres du Conseil d'administration et du Bureau.

2 - PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET :

- programme, démarche, dans lesquels s'inscrit le projet,
- analyse des besoins,
- population concernée,
- dimension (internationale, nationale, régionale, locale),
- caractère d'innovation ou d'originalité,
- pérennité ou reproductibilité,
- résumé du projet.

3 - DYNAMIQUE TERRITORIALE :

Expliquez-nous pourquoi et comment votre projet concourt au rayonnement du Maine-et-Loire

4 - DUREE DU PARTENARIAT NECESSAIRE A LA REALISATION DU PROJET

Ce dossier sera accompagné de toutes les pièces nécessaires à la compréhension du projet : différentes étapes et durée du partenariat, bibliographie, références, plans, etc.

5 - ECHEANCIER DES DIFFERENTES ETAPES :

Date présumée du début de l'opération et calendrier prévisionnel du déroulement de l'action.

6 - BUDGET PREVISIONNEL :

Détail des différents postes et montants.

7 - DETAIL DU FINANCEMENT ENVISAGE :

- autofinancement,
- apports de partenaires mécènes ou institutionnels, acquis et potentiel (noms et montants de leurs apports respectifs),
- montant demandé à la Fondation d'entreprise Mécène et Loire,
- échéancier envisagé des versements de la subvention sur la durée du partenariat.

8 – ANNEXE 1 : FICHE DE SYNTHESE

Pour être recevable le dossier de candidature devra impérativement être accompagné de la fiche de synthèse (annexe 1) dûment remplie.

4. Étapes de sélection

Les principales étapes de la procédure de sélection :

- **comité de présélection** : examen de l'éligibilité des candidatures par un jury de présélection ;
- **étude** des projets éligibles par binôme. À ce titre, les binômes se réservent le droit de contacter et/ou rencontrer certains candidats pour étayer leur jugement concernant les projets et leurs auteurs ;
- **sélection en comité des fondateurs** des projets soutenus et notification à chaque porteur de projet par courrier.

Calendrier

Jusqu'au 30 juin 2010 :	réception des dossiers de candidature et envoi d'un accusé de réception
Juillet 2010 :	comité de présélection
Septembre 2010 :	sélection en comité des fondateurs des projets soutenus
Début octobre 2010 :	notification par courrier
Mi-octobre :	annonce officielle des projets soutenus

5. La sélection en comité des fondateurs

Le Comité des Fondateurs de Mécène et Loire, est composé des vingt-quatre membres fondateurs et de :

- quatre personnalités qualifiées ;
- deux représentants des salariés.

A partir des dossiers présélectionnés, le comité des fondateurs sélectionne les projets soutenus et décide du montant du soutien attribué.

6. Les critères de sélection

Avant de remplir un dossier de candidature, assurez-vous que votre projet soit éligible au mécénat et qu'il entre dans le champ de compétence de la fondation d'entreprise.

Mécène et Loire ne soutient pas : les sociétés, les charges inhérentes aux fonctions supports (salaire...), les collectes de fonds, soirées de gala, tombolas, ventes au profit d'une cause..., les achats d'espaces publicitaires, les investissements immobiliers (sauf restauration du patrimoine).

Les projets seront notamment examinés selon les critères suivants :

- respect de la forme imposée du dossier de candidature et présence de la fiche de synthèse en annexe 1 ;
- éligibilité au mécénat de la structure porteuse du projet ;
- respect du champ de compétence de la fondation ;
- date de mise en œuvre du projet postérieure au 30 septembre 2010 ;
- originalité et caractère innovant du projet ;
- attractivité et rayonnement du Maine-et-Loire au travers du projet ;
- qualité des contreparties proposées.

ANNEXE 1 : FICHE DE SYNTHÈSE

(à saisir à l'ordinateur sur un recto simple)

INTITULÉ DU PROJET :

.....

PORTEUR DU PROJET :

Structure :

Adresse :

.....

Représentant légal : Fonction :

Interlocuteur de Mécène et Loire : Fonction :

Tél. : Email :

Site internet :

SYNTHÈSE EN QUELQUES LIGNES DU PROJET :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DATE DE MISE EN ŒUVRE ET/OU DIFFUSION :

LIEU :

MONTANT TOTAL DU PROJET :

MONTANT ET UTILISATION DE L'AIDE DEMANDÉE :

.....

.....

.....

CONTREPARTIES ENVISAGEABLES POUR MÉCÈNE ET LOIRE :

.....

.....

.....

.....